

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 03/07/2024 - A2024/006571 - 2022 B 00380 - 910 283 837 - 2Molding

2MOlding
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 473 Avenue des Mélèzes, 74300 THYEZ
910 283 837 RCS ANNECY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ
UNIQUE DU 21 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt et un mai,
A onze heures,
Au Cabinet ARCANE JURIS sis 120 Avenue des Jourdiès – 74800 SAINT PIERRE
EN FAUCIGNY,

Monsieur Olivier MOLLIET demeurant 128 Chemin de l'Enfer, 74380 NANGY,

Associé unique et Président de la société 2MOlding,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Olivier MOLLIET, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 1 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

[...]

DEUXIEME DÉCISION

[...]

TROISIEME DÉCISION

[...]

QUATRIEME DÉCISION

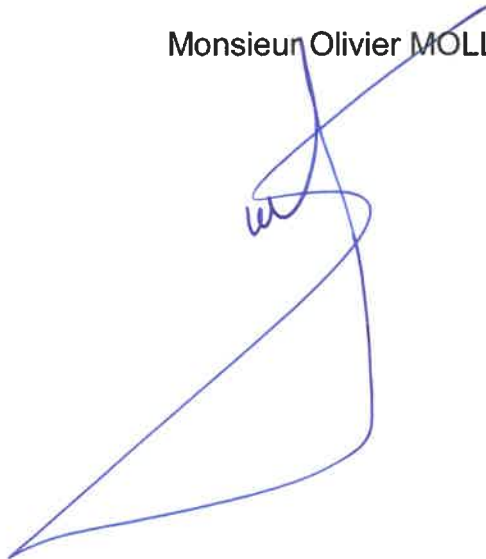
L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide, en application de l'alinéa 3 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce, de nommer la Société Blanc & Neveux sise 1 avenue des Buchillons - 74100 ANNEMASSE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, sous le régime de l'audit légal des petites entreprises, pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2026.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Olivier MOLLIET

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a large, sweeping loop that extends downwards and to the left, ending in a sharp point.